





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-114**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc165460-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire :

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction des Carrières, Rémunérations et
Procédures Informatisées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. DELOCHE Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE
2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale il appartient aux Collectivités territoriales de fixer les taux de promotion à appliquer pour tous les avancements de grade, quelle que soit la catégorie, à l'exception des avancements de grade du cadre d'emplois des agents de police municipale.

En effet, l'article 35 de la dite loi prévoit : «le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de Police Municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, ou de ce corps, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique».

Les quotas et les règles définis pour la promotion interne restent, quant à eux, inchangés et toujours définis par les statuts particuliers, de valeur nationale.

Pour ce faire, les collectivités locales doivent donc, compte tenu de leur situation propre en matière d'effectifs et de leurs besoins spécifiques :

- déterminer les taux de promotion par avancement de grade,
- saisir pour avis le CT
- soumettre à l'Assemblée Délibérante un projet de délibération portant fixation des taux susvisés.

Cette procédure doit être préalable aux travaux de la Commission Administrative Paritaire qui examinera les avancements de grade et qui se tiendra en mai 2015.

Le CT du 2 avril 2015 a été saisi pour avis.

1/ Démarche retenue pour l'année 2015

Il est proposé de reprendre pour l'année 2015 les principes énoncés en 2014, notamment:

- la fixation des ratios doit permettre la résorption des lauréats d'examen professionnel catégorie C obtenus avant 2015 ainsi que la nomination des carrières longue durée ou d'agents figurant sur le dernier échelon de leur grade.

- les ratios pour les avancements de grade relatifs aux « grades postés » sont fixés sur la base des ouvertures de postes qui prennent en compte les besoins de la Collectivité et sont liées à l'occupation effective, prévisible ou acquise, d'un poste à responsabilité correspondant (« grades postés »).

Les ratios retenus s'appliquent à l'effectif des promouvables. Si l'application d'un ratio ne permet pas d'aboutir à un nombre entier, il est prévu de procéder à l'arrondi supérieur afin de bénéficier d'au moins une possibilité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en son article 49 modifié par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 en son article 19,

Vu l'avis du Comité Technique en date du **2 avril 2015** ;

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

DECIDER d'approuver les ratios d'avancement de grade au titre de l'année 2015 annexés à la présente délibération.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



ANNEXE

I-TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'ANNEE 2015 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI N° 2007-20 9 DU 19/02/2007

GRADES	RATIO 2015	OBSERVATIONS 2015	Nombre de Nominations 2013	Nombre de Nominations 2014
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur	60%	Grade posté Soit 5 possibilités	4	1
Attaché principal (ancienneté)	60%	Grade posté Soit 5 possibilités	6	7
Rédacteur principal 2ème classe (examen professionnel)	100%	Soit 3 possibilités	0	4
Rédacteur principal 2ème classe (ancienneté)	60%	Limité à 9 possibilités	1	9
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%	Soit 7 possibilités	3	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	65%	Soit 10 possibilités	6	6
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	50%	Grade posté Soit 1 possibilité	0	1
Ingénieur principal	30%	Grade posté Soit 3 possibilités	3	3
Technicien principal 1ère classe (ancienneté)	7%	Limité à 1 possibilité	0	8
Technicien principal 2ème classe (ancienneté)	9%	Limité à 1 possibilité	0	2

GRADES	RATIO 2015	OBSERVATIONS 2015	Nombre de Nominations 2013	Nombre de Nominations 2014
Agent de Maîtrise Principal	30%	Soit 14 possibilités	22	17
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	30%	Soit 12 possibilités	10	10
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	18%	Soit 31 possibilités	25	26
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (examen professionnel)	100%	Soit 16 possibilités	10	10
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	30%	Limité à 32 possibilités	20	6
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%	Soit 1 possibilité	0	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (examen professionnel)	100%	Soit 2 possibilités	0	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (ancienneté)	50%	Limité à 4 possibilités	0	0
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe (examen professionnel)	100%	Soit 3 possibilités	0	0
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe (ancienneté)	40%	Soit 6 possibilités	0	0
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe (examen professionnel)	100%	Soit 3 possibilités	0	0
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe (ancienneté)	50%	Soit 3 possibilités	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%	Soit 1 possibilité	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%	Soit 1 possibilité	0	0
Directeur d'enseignement artistique 1 ^{ère} catégorie	100%	Grade posté Soit 1 possibilité	0	0

GRADES	RATIO 2015	OBSERVATIONS 2015	Nombre de Nominations 2013	Nombre de Nominations 2014
Professeur d'enseignement artistique hors classe	10%	Soit 3 possibilités	3	2
FILIERE SOCIALE				
ASEM principal 1° classe	100%	Soit 4 possibilités	4	7
ASEM principal 2° classe	75%	Soit 6 possibilités	5	9
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS principal 1ère classe (ancienneté)	50%	Limité à 1 possibilité	0	0